



Chute à pied en sortant d'un chalet dans une station de ski

Par **pipo36**, le **16/10/2020** à **16:47**

Bonjour, J'ai 57 ans et je suis handicapé à +80% depuis 30ans. En janvier 2020 lors de mes vacances en montagne, en sortant du chalet tôt le matin, j'ai glissé sur une plaque de verglas qui était recouverte de neige, ma chute à été violente car le médecin de la station m'a diagnostiqué trois fractures de la tête de l'humérus droite. Après 9 mois d'arrêt de travail, ma fracture est consolidé mais je me retrouve aujourd'hui avec une perte d'amplitude de mon bras droit.

Est-il possible de mettre en cause la station de ski pour négligence d'informations ou d'avertissements sachant qu'aucun dispositif avertisseur (panneaux, banderolles, ...) n'avait été installé pour me prévenir que j'allais emprunter l'étroite piste de ski qui contourne les chalets et qui permet au skieurs d'arriver aux pieds de leurs logements.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **16/10/2020** à **17:37**

Bonjour,

je ne sais pas mais voici tout de même ce que j'ai trouvé en cherchant sur google :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-valerie-augros/responsabilite-station-chute-piste-illustration-24784.htm>

Par **youris**, le **16/10/2020** à **18:14**

bonjour,

si vous étiez à pied, vous n'aviez pas à emprunter la piste de ski qui est réservé aux skieurs.

dans l'exemple de l'article cité par decujas, il s'agissait d'un accident de ski sur une piste de

ski.

lors de l'accident en janvier 2020, aviez-vous fait une déclaration au gestionnaire du domaine skiable.

aviez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

pour mettre en cause, la station de ski, je vous conseille de consulter un avocat spécialisé.

salutations

Par **P.M.**, le **16/10/2020** à **18:30**

Bonjour,

Vous pourriez contacter votre protection juridique si vous cette garantie avec un de vos contrats d'assurance ou même mettre en oeuvre la garantie défense recours de votre assurance responsabilité civile vie privée...